

Appel d'offres public (Procédure ouverte) – Ville de Lachute**Analyses de laboratoire – 2027 à 2029**

La Ville de Lachute désire recevoir des soumissions pour diverses demandes d'analyses de l'eau potable du réseau de distribution, de l'eau brute des puits, des eaux usées, du site de neiges usées et des eaux récréatives. La durée du contrat est de 3 ans.

Les documents d'appel d'offres, et les modifications à ces documents, nécessaires à la préparation des soumissions seront disponibles à compter du vendredi 25 septembre 2026, uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEO), en communiquant avec un représentant par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.gouv.qc.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEO.

Un ou des accords intergouvernementaux sont applicables au contrat.

Pour être considérée, la soumission devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite fixée pour la réception des soumissions. La soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission et d'exécution sous forme d'un chèque certifié, d'un mandat-poste ou d'une traite bancaire, tiré d'une Institution Financière et être encaissable au Québec sur demande, d'un montant équivalent à cinq pour cent (5 %) de la valeur de la première année de la soumission incluant les taxes.

Les soumissions (un (1) original et une (1) copie, présentés selon les modalités prévues au cahier des charges) seront reçues à la réception de l'Hôtel de Ville de Lachute au 380, rue Principale, Lachute, QC J8H 1Y2, jusqu'à 11 heures (heure du hall de l'hôtel de ville), le jeudi 15 octobre 2026 pour être ouvertes publiquement immédiatement après le délai pour la réception des soumissions au même endroit.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec monsieur Benjamin Crampond, chef de division, Traitement des eaux de la Ville de Lachute par courriel à bcrampod@lachute.ca.

La Ville de Lachute ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Le 3 septembre 2026
(SG-2026.10)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière